



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2238

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Ouragan IRMA - Aide aux victimes - Attribution de subventions à la Fondation Mérieux et à Handicap international

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Hugué), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillaud), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2238**

commission principale :

objet : **Ouragan IRMA - Aide aux victimes - Attribution de subventions à la Fondation Mérieux et à Handicap international**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Un mouvement de solidarité se met en place à l'échelle internationale à la suite de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017. Cet ouragan, qui vient de toucher les Antilles et se dirige vers Haïti puis Cuba, figure parmi les ouragans les plus dévastateurs de l'histoire.

Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique, les organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement post-conflit ou post-catastrophes naturelles pour aider les zones des Antilles et d'Haïti où une grande partie des habitants vivent dans des conditions précaires.

Parmi elles figurent la Fondation Mérieux, créée à Lyon en 1967 et reconnue d'utilité publique en 1976, dont la mission est de renforcer les capacités locales des pays en développement afin de réduire l'impact des maladies infectieuses sur les populations vulnérables, et Handicap international, ONG lyonnaise, mondialement connue, qui dispose d'une antenne locale à Port au Prince, en Haïti, et de stocks de produits d'urgence (kits d'hygiène, savons, bâches) et de médicaments pour les sinistrés.

La Fondation, pour sa part, accompagnera les victimes en les soutenant lors de la reconstruction de leur lieu de vie en apportant une solution rapide et la moins chère possible aux besoins financiers pour le plus grand nombre.

Handicap international participe sur place activement à la coordination de l'aide logistique et met son expertise au service des structures médicales et des autres organisations humanitaires afin de prévenir autant que possible l'apparition de handicaps chez les blessés ou de pandémies liées aux catastrophes naturelles. Comme à chaque épisode d'inondations, la crainte d'une poussée de choléra demeure particulièrement vive. Une équipe est également en alerte, prête à se rendre dans les zones affectées du nord du pays.

Cette action vient en complément des actions collectives portées par d'autres organisations humanitaires et s'inscrit dans la mobilisation collective afin de prévenir autant que possible l'apparition de pandémies liées aux catastrophes naturelles.

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

La Métropole de Lyon entend naturellement contribuer à la mobilisation de solidarité envers les îles de la Caraïbe et ses populations par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 10 000 € à la Fondation Mérieux et de 10 000 € à Handicap international en appui à leur action d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

Le versement de ces subventions interviendra en une fois, à la réception d'un appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de monsieur le Président précisant que :

"Dans l'objet, le paragraphe commençant par "La Métropole de Lyon entend, etc." de l'exposé des motifs et le dispositif, il convient de lire :

"Croix-Rouge française"

au lieu de :

"Fondation Mérieux".

"Dans l'exposé des motifs :

- le paragraphe :

"Parmi elles figurent la Fondation Mérieux, fondée à Lyon en 1967 et reconnue d'utilité publique en 1976, dont la mission est de renforcer les capacités locales des pays en développement afin de réduire l'impact des maladies infectieuses sur les populations vulnérables, et Handicap international, ONG lyonnaise, mondialement connue, qui dispose d'une antenne locale à Port au Prince, en Haïti, et de stocks de produits d'urgence (kits d'hygiène, savons, bâches) et de médicaments pour les sinistrés."

est remplacé par :

"Parmi elles, figurent la Croix-Rouge française, association d'aide humanitaire française fondée en 1864, qui a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger, et Handicap international, ONG lyonnaise, mondialement connue, qui dispose d'une antenne locale à Port au Prince, en Haïti, et de stocks de produits d'urgence (kits d'hygiène, savons, bâches) et de médicaments pour les sinistrés."

- le paragraphe :

"La Fondation, pour sa part, accompagnera les victimes en les soutenant lors de la reconstruction de leur lieu de vie en apportant une solution rapide et la moins chère possible aux besoins financiers pour le plus grand nombre."

est remplacé par :

"La Croix-Rouge française déploie actuellement une centaine de ses bénévoles sur l'île de Saint Martin, à partir de la Guadeloupe, aux côtés de plusieurs centaines de gendarmes et membres de la sécurité civile. Plusieurs actions vont être mises en place en priorité comme l'installation des liaisons radio, la mise en place d'une base logistique pour les premières actions d'urgence : accueil et écoute des personnes, distribution de biens de première nécessité ; et la réception du matériel de la plateforme régionale d'intervention (PIRAC), basée en Guadeloupe, arrivé ce dimanche."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le Président,

b) - l'attribution d'une subvention totale de 20 000 € au profit des 2 organismes suivants, en soutien à leur action d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA intervenu dans les Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017 :

- 10 000 € au profit de la Croix-Rouge Française,
- 10 000 € au profit de Handicap international.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6745 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.